

LA DISCUSSION

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

ABONNEMENTS :

Lyon et Dépts limitrophes. UN AN : 10 fr.; SIX MOIS : 5 fr.; TROIS MOIS : 3 fr.
Autres départements . . . — 12 — 6 — 4
Etranger Le port en sus.

Bureaux du Journal :

RUE IMPÉRIALE, 77
A LYON.

Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser aux Bureaux du Journal. — ÉCRIRE FRANCO.

AFFAIRE GUÉRIN-LYONNET

La *Discussion* rappelle à MM. GUÉRIN et LYONNET qu'ils sont membres de deux conseils municipaux, contrairement à l'art. 10 de la loi de 1855 sur l'organisation municipale.

La *Discussion* rappelle à M. le préfet du Rhône qu'aux termes de l'art. 12 de la même loi, il est tenu de déclarer MM. Guérin et Lyonnet démissionnaires de leurs fonctions de conseillers municipaux de la ville de Lyon.

Personne ne se méprendra, nous l'espérons, sur le sentiment qui nous a dicté la note ci-dessus et qui nous engage à la placer en tête de nos colonnes.

Nous n'avons point du tout l'intention de faire à MM. Guérin et Lyonnet une taquinerie puérile, et, comme on dit vulgairement, une *seie*. Pareille espièglerie ne serait ni dans notre caractère, ni dans le ton de ce journal.

Il est en soi de fort peu de conséquence que MM. Guérin et Lyonnet soient membres de deux conseils municipaux. Ce qui est grave, c'est une violation de la loi, flagrante, avérée, indiscutable; d'autant plus scandaleuse que MM. Guérin et Lyonnet sont plus haut placés dans la société et dans l'estime universelle, d'autant plus incompréhensible que le motif en est plus insignifiant.

Nous l'avons déjà dit, il n'existe pour les simples citoyens qu'un seul recours contre de semblables infractions, c'est l'appel incessant, obstiné à l'opinion publique.

C'est à coups de marteau qu'on enfonce les clous dans le bois. Eh bien ! nous enfonçons notre clou, et chaque semaine nous y donnons un coup de marteau.

En d'autres termes, l'avis ci-dessus paraîtra en tête de chaque numéro du journal jusqu'à ce que nous ayons appris que satisfaction a été donnée à la loi.

L.-PAUL DUMAREST.

Lyon, 2 Janvier.

BULLETIN POLITIQUE

« L'idée d'une conférence est regardée à Londres, comme un moyen de gagner du temps; rien de plus. »

Cette opinion, exprimée par le correspondant du *Temps*, nous paraît la seule explication admissible des nouvelles contradictoires qui, depuis huit jours, défrayent les journaux français et étrangers.

L'envoi d'un ultimatum par la Turquie, le refus de la Grèce d'y obtempérer et, par suite, la rupture des relations diplomatiques entre les deux puissances, voilà à peu près tout ce que nous savons de positif, et quant aux suites immédiates du conflit, nous ne sommes guère plus avancés, sur ce point, aujourd'hui que le premier jour. C'est ainsi qu'on a, tour à tour, affirmé puis démenti l'attaque de l'*Enosis* par l'amiral Hobart-Pacha, le blocus du port de Syra par l'escadre turque, l'intervention du commandant d'un navire français, le *Forbin*; c'est ainsi encore que, suivant la source des dépêches qui nous parviennent, l'insurrection crétoise nous apparaît victorieuse un jour, et définitivement écrasée le lendemain.

Quant à l'intervention des puissances occidentales et au rôle que la diplomatie a joué jusqu'à présent, c'est une bien autre affaire à démêler vraiment.

Quoique tout le monde fût d'accord pour voir, dans le conflit actuel, le résultat prévu — et escompté d'avance — des agitations qui, depuis quinze ans, tendaient à aggraver les ressentiments, à perpétuer les haines, à entretenir soigneusement, en un mot, tous les germes de discorde entre les deux peuples aujourd'hui en présence, on comprenait que les grandes puissances eussent dû tout d'abord redoubler de

circonspection et de prudence, que chacune d'elles eût cherché surtout à mettre de son côté les apparences du bon droit sinon le bon droit lui-même. Mais de là à cette cordiale entente si pompeusement célébrée par le *Moniteur* il y a loin, et du moment où l'on n'avait, pour calmer de trop légitimes inquiétudes, que de pareilles assurances à nous fournir, il devenait certain pour tous que, de longtemps encore, nous ne saurions guère à quoi nous en tenir sur l'attitude prise par le gouvernement de l'empereur.

Et de fait, le *Moniteur* est rentré, pour n'en plus sortir, dans son majestueux silence; quant aux renseignements fournis par les journaux officieux, ils se recommandent par le vague ou la contradiction; toutefois, d'après un bruit qui avait acquis hier une certaine consistance, la conférence serait décidée; les invitations auraient été expédiées déjà depuis plusieurs jours, et la réunion aurait lieu à Paris vers le 7 ou le 8 janvier.

Quant aux délibérations, elles devraient porter uniquement sur les cinq points de l'*Ultimatum* Turc, sans qu'il était fait pourtant, à l'avance, de propositions déterminées.

Il nous faut heureusement rectifier le résultat des élections espagnoles, que des renseignements erronés présentaient comme généralement favorables au parti monarchique.

Suivant une dépêche, adressée à l'*Avenir national* par M. Emilio Castelar, les républicains, au contraire, auraient triomphé dans toutes les grandes villes, Madrid excepté.

« La république est moralement faite », ajoute la dépêche. — Le gouvernement provisoire, publiquement rallié au parti monarchique, aurait-il conscience du terrain perdu par lui et les siens? On le croirait, en le voyant recourir à des mesures de défiance, telles que le désarmement des milices nationales de Xérès et de Séville. A ces agissements suspects, la presse républicaine espagnole a répondu par une déclaration énergique, repudiant toute alliance avec un pouvoir « traître à son origine et au pays tout à la fois. »

Un décret inséré au *Moniteur* fixe au 18 janvier l'ouverture de la session législative.

Puisque nous venons de nommer le *Moniteur*, enregistrons la victoire remportée par le propriétaire de cette feuille, aujourd'hui dépossédé, on le sait, des faveurs gouvernementales au profit du *Journal officiel* de l'Empire français. Tel est le titre définitivement imposé à la nouvelle feuille de MM. Wittersheim et C^e par M. le ministre d'Etat, que la résistance du tribunal de commerce de la Seine à des prétentions exorbitantes a fait réfléchir, paraît-il, et qui s'est, en définitive exécuté, d'assez mauvaise grâce.

Nous ne voulons tirer de ce petit débat, — qui fourmille de détails curieux, — d'autre moralité que celle-ci : Ne désarmons jamais devant l'arbitraire, c'est le moyen assuré d'en avoir raison.

H. LACROIX.

P. S. — D'après une dépêche qui nous est communiquée au dernier moment, voici, en substance, ce qu'aurait dit l'Empereur, répondant au Corps diplomatique :

« Je reçois avec plaisir vos félicitations. Je constate avec plaisir l'esprit de conciliation qui anime les différentes puissances, lequel permet d'aplanir les difficultés qui chaque fois surviennent. J'espère que l'année 1869, comme l'année 1868, pourra dissiper les appréhensions, consolider la paix si nécessaire aux peuples civilisés. »

Belles espérances, toujours !

Le premier numéro du *Journal officiel*, contient divers décrets, nommant 46 chefs de bataillons de la garde mobile, dans les départements de l'Aube, d'Eure-et-Loire, du Loiret, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de l'Yonne, du Calvados, de l'Eure, de l'Orne et de la Seine-Inférieure.

Un autre décret nomme 149 capitaines de la garde mobile de la Seine.

H. L.

LÉGALITÉ ET DROIT

Nous assistons à un étrange spectacle.

Après quinze années de calme apparent et de tranquillité menteuse, quinze années de morne silence pendant lesquelles il semblait que le pouvoir régnât sur le cadavre d'une nation, voilà que tout à coup l'agitation reparait au sein de cette société plongée dans une léthargie qu'on pouvait croire voisine de la mort. Les idées endormies se réveillent et se dressent menaçantes; le pouvoir effrayé les traduit devant les tribunaux : la barre des tribunaux retentit de harangues enflammées et d'accusations formidables. La conscience des magistrats hésite et vacille devant ces prévenues d'un nouveau genre qui, elles, ne tremblent pas devant leurs juges; quelques-uns les acquittent, la plupart les condamnent : La foule attend les idées à la porte du prétoire et leur fait des ovations. Les jugements qui condamnent sont lacérés par une critique impitoyable, ceux qui acquittent sont traînés sur la claie par la plèbe des officieux; le trouble est partout, partout la mêlée; les défis s'échangent, les menaces se croisent, les mots sifflent comme des balles, les souvenirs s'entrechoquent comme des armes, les discours sont des assauts... La guerre civile est dans l'opinion, et il semble que les barricades de décembre soient relevées dans les esprits.

A qui la faute ?

Aux anciens partis, à leurs manifestations et à leurs manœuvres, — disent les uns.

Au gouvernement qui poursuit la liberté dans ses asiles les plus inviolables et qui transforme en excitation coupable l'hommage rendu à la mémoire des morts, — disent les autres.

Soyons sincères et prenons garde de diminuer la grandeur de notre cause en invoquant pour la secourir les palliatifs et les faux-fuyants. Plaider devant la justice que l'acte est permis, il le faut sans doute, mais nous devons hautement proclamer l'intention. L'intention c'est le drapeau, il ne faut ni l'abaisser ni le compromettre.

Oui, nous en convenons, la souscription Baudin était une manifestation hostile. Nous savons bien qu'honorer la mémoire d'un citoyen mort pour la défense des lois est un reproche pour ceux qui les ont violées ! Mais à qui la faute ? Est-elle à ceux qui ont violé les lois, ou à ceux qui exhument le souvenir des victimes ? Est-elle à ceux qui ont tué Baudin, ou à ceux qui veulent lui élever un monument ?

Oui, nous en convenons, nous n'honorons pas seulement dans Baudin sa mort héroïque, mais aussi la cause pour laquelle il a succombé; ou plutôt, le vrai mort que nous honorons sous son nom, c'est le DROIT, frappé par les balles sous lesquelles il est tombé. C'est là, dites-vous, exciter à la haine et au mépris de ceux qui ont chargés les fusils... s'il en est ainsi, à qui la faute ? Est-elle à ceux qui ont mis le DROIT au cercueil, ou à ceux qui lui font des funérailles ?

La faute, elle est au 2 décembre !

Et vous aurez beau faire, vous ne nous empêcherez pas de le discuter, vous ne le pouvez pas, vous ne l'oserez pas, parce qu'il faudrait nous interdire de discuter les Sylla, les César, les Cromwell, les Catilina même, — car les Sylla ne sont que des Catilina heureux ; — parce qu'il faudrait nous interdire de discuter Strasbourg et

Boulogne, — car entre Strasbourg et Boulogne, et le 2 décembre, il n'y a que la différence du succès, — et que vous avez vous-même condamné Strasbourg et Boulogne; vous ne l'oserez pas et vous ne le pourrez pas, parce qu'après avoir tué le droit, il vous faudrait encore tuer la conscience !

Le 2 décembre, c'est votre tunique de Nessus; vous avez beau vouloir l'arracher, il se colle à vous et vous dévore.

Ah ! vous avez cru qu'il suffirait de livrer à la facile admiration des éternels courtisans de la fortune ce paradoxe sentencieux : *Je suis sorti de la légalité pour rentrer dans le droit*, et que vous feriez ainsi prendre le change à la raison de vos contemporains et au jugement de l'histoire ! Détrompez-vous. Il est des âmes encore que ne séduit point le prestige de l'erreur couronnée; des esprits qui ne se laissent point déconcerter par le tumulte des vulgaires acclamations. Nous savons le sens des mots, et pas n'est besoin, en vérité, de l'avoir appris sur les bancs de l'Ecole de droit pour réfuter votre sophisme impérial.

Vous êtes sorti de la légalité, c'est vrai; mais vous n'êtes pas rentré dans le droit. La légalité, c'est le règne de la loi, premier principe des sociétés civilisées; juste ou injuste, il n'importe, dès qu'elle est régulièrement établie, et elle est régulièrement établie par le consentement du plus grand nombre. Le droit, c'est le juste, qui s'élabore plus souvent dans la calme pensée des sages qu'au sein de l'ardente fournaise des multitudes, lente, trop lente alluvion des siècles et de la légalité, qui, pareille à un fleuve orangeux et troublé, parfois augmente le précieux dépôt, parfois aussi le ravage et le disperse au loin dans son cours.

La légalité, parce qu'elle a pour elle 7,500,000 suffrages, ne devient pas le droit, et le droit, qu'il succombe sous les étreintes de la force ou qu'il soit accablé sous la brutale oppression du nombre, n'en est pas moins le droit.

Un plébiscite vous a investi de la toute-puissance : légalité !

En vertu de cette toute-puissance, vous avez fait des lois comme il vous a plu : légalité !

Votre constitution, soustraite à la critique et pourtant perfectible, votre pouvoir sans contrôle sérieux, sans limite précise, sans responsabilité efficace : légalité !

Vos députés et vos sénateurs sans initiative, vos ministres sans volonté propre, vos administrateurs sans garanties : légalité !

Le régime discrétionnaire sous lequel a vécu la presse pendant quinze ans, celui, peu différent, sous lequel elle vit aujourd'hui : légalité !

Paris et Lyon expropriés de leurs droits municipaux; le reste de la France réduit à la portion congrue : légalité !

L'expédition du Mexique, l'occupation de Rome et Mentana, les merveilles du chassepot et les splendeurs de M. Haussmann, les dépenses sans bornes et les fantaisies sans frein, les déficits accumulés et les emprunts sans cesse renaissants : légalité ! légalité !

Mais je vous prie, où donc est le droit en tout ceci ?

Eh bien ! votre légalité, si éloignée qu'elle soit du droit, nous nous y soumettons. Cette légalité que vous avez méconnue, foulée aux pieds, vous qui deviez la protéger ; — nous, qui n'avons

pas juré de la défendre, nous la respectons. Nous ne contestons pas vos titres, mais nous rappelons au peuple les siens; au peuple dont la volonté souveraine fait et défait, à son gré, toute légalité.

Vous avez dit : *Je suis sorti de la légalité pour rentrer dans le droit.*

Nous disons, nous : *Nous voulons rentrer dans le droit sans sortir de la légalité.*

L.-PAUL DUMAREST.

LE RAPPORT DE M. DURUY

SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

II

La première partie de notre examen critique nous a amené à conclure que ce qui a été fait jusqu'à présent par M. Duruy en faveur de l'enseignement supérieur se réduit à la création de l'école des hautes études à Paris.

Quant à ceux d'entre ses projets qui sont dignes d'attention, il eût beaucoup mieux valu les mettre à exécution sans en faire parade d'avance dans un rapport qui n'a aucune utilité pratique.

Si maintenant nous terminons le bilan des améliorations d'une importance moindre qui y sont énumérées comme devant être réalisées dans l'avenir, nous aurons à citer : la création d'une école d'horticulture à Paris; l'ouverture de nouveaux laboratoires à la faculté de médecine de Paris; l'établissement d'une chaire de paléontologie à la faculté des sciences de Paris; la réorganisation de l'école des langues orientales à Paris; enfin, la création d'une section d'économie politique à l'école des hautes études de Paris. On voit que dans tout ceci la province est considérée comme n'existant pas. Enfin, le ministre désire que le gouvernement multiplie les missions scientifiques à l'étranger; il veut instituer la publication de recueils périodiques d'informations pour les sciences historiques; il désire charger d'observations scientifiques les officiers de la marine et confier une mission semblable aux élèves de l'école normale, qui feraient dorénavant chaque année un voyage de circumnavigation.

Toutes ces idées sont bonnes, sans doute, mais ce ne sont pour le moment, nous le répétons, que des projets sur le papier, et elles n'ont qu'une importance secondaire pour le but qu'on veut atteindre.

En résumé, M. le ministre n'entre nullement dans la bonne voie pour relever notre pays de son infériorité patente dans les sciences. Il accumule des paroles là où il faudrait des actes; quand il agit, ce qu'il fait est tout à fait insuffisant, car il paraît admettre qu'il n'y a en France qu'une seule ville où les centres du haut enseignement puissent prospérer.

Des errements pareils sont désastreux.

Là est pour nous, en effet, le nœud de la question.

La cause, l'unique cause de la langueur de la vie scientifique en France est le monopole de Paris. Il faut absolument que nous en finissions avec un état de choses aussi contraire à la justice que tous les abus qu'a renversés la Révolution.

Pour nous, il est aussi choquant de voir une ville, sous prétexte qu'elle est le siège du gouvernement, être le seul foyer intellectuel du pays, qu'il est inique de permettre à une classe de citoyens de jouir d'immunités et de privilèges.

« Comment ! » pourrions-nous dire à M. Duruy, « vous constatez dans votre rapport la bonne organisation des écoles d'Allemagne, vous avouez que les magnifiques résultats de leur enseignement sont à la fois la cause et la conséquence de l'activité de la vie provinciale dans ce pays; vous admirez ces centres de lumière qui rivalisent d'éclat et se trouvent jusque dans des petites villes de dix mille âmes, et vous ne trouvez rien de mieux à faire que d'en établir la reproduction là où il est le moins nécessaire de stimuler le progrès, à Paris ! »

« C'est, il faut l'avouer, une étrange manière de raisonner. »

Oui, nous ne pouvons le dire trop hautement, sans foyers scientifiques nombreux, pas d'émulation possible; sans émulation, décadence inévitable.

Par quels sophismes tâche-t-on d'obscurcir des vérités aussi incontestables ?

On leur oppose toutes les objections que peut suggérer à des hommes d'un mérite incontestable, mais d'un égoïsme et d'un orgueil sans bornes, le désir d'être seuls à la tête du progrès, et d'admettre le moins de coopérateurs possible pour garder une plus grande part de gloire et de profit.

« Tous les hommes d'élite de la France se réunissent à Paris », dit-on souvent. « Ceux qui n'arrivent pas à s'y faire une place sont moins bien doués ou manquent du courage nécessaire. En somme, la palme reste aux volontés énergiques et aux esprits supérieurs; que peut-on souhaiter de mieux ? »

S'il y a quelque chose de vrai dans ces asser-

tions, quelle part d'erreur ne renferment-elles pas !

N'est-il pas absolument inexact qu'il y ait place à Paris pour tous les hommes de mérite ?

Combien n'en est-il pas qui succombent dans la lutte acharnée, nécessaire pour y conquérir une position, et qui eussent pu cependant rendre à la cause du progrès de signalés services ?

La valeur intellectuelle suffit-elle pour arriver dans cette ville, où le succès appartient avant tout aux plus adroits ?

L'intrigue et le savoir-faire ne sont-ils pas aussi essentiels ?

Quels obstacles n'ont pas rencontrés certaines natures d'élite, coupables de trop de droiture et de trop d'indépendance ?

Qu'on se souvienne du triste exemple de Gratiolet, qui, après une vie de labeur incessant ne put arriver à un poste digne de ses éminents travaux qu'à l'âge de cinquante ans, et mourut un an après, victime de ses efforts opiniâtres et d'un odieux favoritisme ?

D'ailleurs, combien d'hommes distingués, retenus en province par des circonstances défavorables, leur pauvreté ou leurs attaches de famille, dont l'intelligence s'énervait et s'étiolait dans une atmosphère délétère, pourraient montrer ce qu'ils valent, s'ils étaient sur un théâtre digne d'eux !

Il faut donc, là seulement est le salut, s'appuyant sur l'exemple de nos voisins, multiplier les centres scientifiques. Il faut à la place de nos facultés de province qui, M. Duruy l'avoue lui-même, n'ont à leurs cours qu'un auditoire d'amateurs ne se livrant à aucune étude sérieuse, à la place surtout de nos écoles préparatoires de médecine, qui comptent un si petit nombre de professeurs éminents, créer des universités dans toutes les villes importantes et sur un plan tout nouveau.

Il faut que toutes les écoles soient égales et que Paris soit mis en ceci sous le régime commun. Il faut que l'enseignement qu'on y donnera soit complet. Il faut, et c'est une condition essentielle de succès, que les professeurs soient nommés par le concours et uniquement par cette voie, et qu'ils puissent arriver jeunes, alors qu'ils sont encore pleins d'ardeur au travail. Il faut qu'ils soient largement rétribués, à l'abri des préoccupations qu'impose la dure nécessité de gagner le pain quotidien, afin qu'ils puissent se consacrer entièrement à leur enseignement. Il faut qu'ils aient à leur disposition de vastes laboratoires, tous les moyens d'étude pour eux et leurs élèves, et pour cela d'importantes ressources.

Nous venons de toucher à la question qui est la principale pierre d'achoppement de M. Duruy, et nous devons indiquer clairement pour quoi, avec des prétentions si élevées, il arrive et arrivera toujours à d'insignifiants résultats.

Le levier principal du bien, le grand moteur du progrès, c'est l'argent. Or, quel emploi fait-on en France de l'argent des contribuables, dont pas une obole ne devrait servir à autre chose qu'à ce qui est utile à tous, et dont la plus grande partie devrait être consacrée à répandre l'instruction, à faire avancer les sciences ? Qui ne le sait ?

Dans un pays où le budget total est de deux milliards, on consacre à peine vingt millions à l'instruction publique.

Nous trouvons à ce sujet, dans le rapport que nous étudions, un aveu précieux.

L'enseignement supérieur en France vit uniquement sur son propre fonds. Les droits d'examen et d'inscriptions pourvoient, à 200.000 fr. près, aux dépenses des cinquante-six facultés.

Ainsi, sur cette énorme somme dont dispose l'Etat, des institutions qui devraient, sans contestation possible, occuper le premier rang dans les préoccupations du pouvoir, ne touchent presque rien, et cela se passe chez un peuple qui ne rougit pas de s'intituler le plus éclairé de l'univers.

Croyez-nous, monsieur le ministre, vous ne ferez jamais rien de bon tant que vous ne direz pas carrément que cela est intolérable, tant que vous ne le proclamerez pas.

Tant que votre collègue M. Niel, un des hommes qui ont travaillé le plus efficacement à entraver le progrès, pourra détourner de leur emploi légitime des sommes si énormes, tant qu'on lui ouvrira pour son œuvre de mort des crédits illimités et qu'on ne consacra qu'une misérable obole aux intérêts les plus sérieux de la nation, nous resterons au cinquième ou sixième rang parmi les peuples de l'Europe sous le rapport de l'instruction.

Dites cela en face, sans compromis et sans faux-fuyant, cela vaudra mieux que de faire des rapports interminables qui ne renferment guère que des aveux d'impuissance, et de déclarer que l'enseignement supérieur en France jette un éclat qui n'est surpassé chez aucun peuple, alors que vous avouez vous-même, d'autre part, que nous n'avons rien de mieux à faire que de marcher à la suite de nos voisins.

D' MAYET,

Médecin des hôpitaux.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1868.

Budget supplémentaire de la ville de Lyon pour l'exercice 1868.

Modifications apportées à ce Budget en suite des observations de S. Exc. le ministre de l'intérieur.

Le conseil municipal,

Vu sa délibération du 28 août dernier, qui arrête provisoirement aux chiffres ci-après le budget supplémentaire de la ville de Lyon pour l'exercice 1868, savoir :

Recettes.....	2,885,880 f. 53
Dépenses.....	3,195,997 75

d'où résulte un excédant de dépenses de.....	310,117 f. 22
dont il convient de déduire l'excédant de recettes de.....	35,534 96
que présente le budget primitif de 1868, de sorte que le déficit provisoire de l'exercice 1868 se réduit à.....	274,582 26

Vu les observations contenues dans une lettre de S. Exc. le ministre de l'intérieur, du 19 septembre 1868, et d'après lesquelles ce budget doit être modifié de manière à faire disparaître le déficit accusé ;

Vu le rapport par lequel M. le sénateur préfet du Rhône, sans discuter au fond le principe que rappelle M. le ministre, que les règles de la comptabilité ne permettent pas d'admettre des dépenses au-delà des recettes de chaque exercice, propose au conseil de réduire ou de supprimer plusieurs des dépenses primitivement admises ;

Vu la loi du 18 juillet 1837 et celle du 24 juillet 1867 ;

Sa commission du budget entendue par l'organe de M. Monterrad, son rapporteur ;

Considérant que les réductions ou suppressions de dépenses proposées ne peuvent apporter aucun trouble dans la marche du service; qu'il convient dès lors de les admettre ;

Adoptant les conclusions du rapport de sa commission, conformes à celles de M. le sénateur préfet ;

Délibère :

Il y a lieu de modifier ainsi qu'il suit les dépenses primitivement votées au budget supplémentaire de la ville de Lyon pour 1868, pour une somme totale de 3,195,997 fr. 75 c., savoir :

ARTICLE 54.

(Indemnité à payer pour cession de terrain par suite de reculement de maisons.)

Réduction proposée.....	119,000 fr.
Le crédit de 277,205 fr. 64 c. serait réduit à 158,205 fr. 64 c., attendu que cette dernière somme sera suffisante pour payer les indemnités exigibles.	

ARTICLE 60.

(Travaux d'endiguement destinés à préserver la ville des inondations.)

Suppression proposée, la totalité du crédit, soit..... 126,579 fr. 68 c.

Ce crédit avait pour objet l'emploi d'un restant libre de 1867 reporté pour subvenir aux éventualités. Or, le crédit de 900,000 fr. qui figure au budget principal de l'exercice suffira aux paiements à faire en 1868. La somme ci-dessus de 126,579 fr. 68 c. est donc réellement disponible et peut, aux termes de la loi du 28 mars 1863, être appliquée aux besoins de la commune.

ARTICLE 70.

(Emploi de la vente des matériaux provenant d'immeubles acquis sur divers points de la voie publique.)

Suppression proposée : la totalité du crédit, soit..... 17,775 fr.

Ce crédit, qui n'aurait pu être affecté qu'au paiement de terrains acquis pour l'élargissement de la voie publique, est inutile, puisque, ainsi qu'il a été dit à propos de l'article 54, la somme de 158,205 fr. 64 c. suffira pour faire face aux nécessités du service.

ARTICLE 85.

(Cessions de terrains à la voie publique : Emploi de la somme restituée par la Caisse des dépôts et consignations.)

Suppression proposée : la totalité du crédit, soit..... 6,287 fr. 55

Le paiement auquel devait faire face le crédit en question a été effectué, préalablement à la restitution de ces 6,287 fr. 55 c., sur la demande instantée du créancier auquel la ville n'a plus rien à payer.

ARTICLE 114.

(Restauration des façades du grand Lycée.)

Réduction proposée.....	5,000 fr.
Le crédit ouvert pour cette restauration s'élève à la somme de 24,000 fr.; mais on a reconnu que 19,000 fr. suffiraient pour payer les travaux en cours d'exécution et qu'on pouvait, sans inconvénient, ajourner à 1869 une partie de la dépense.	

Récapitulation des réductions et suppressions proposées :

ARTICLE	54.....	119,000	
	60.....	126,579	68
	70.....	17,775	
	85.....	6,287	55
	114.....	5,000	
			274,642 23

Les dépenses qui avaient été votées pour une somme totale de 3,195,997 75

seraient ainsi réduites à..... 2,921,355 52

Les recettes proposées étant maintenues à la somme de..... 2,885,880 53

il en résulterait un déficit de... 35,474 99

A reporter. 35,474 99

Report. 35,474 99

Mais comme le budget primitif de l'exercice 1868 se solde par un excédant de recettes de..... 35,534 96

l'excédant de recettes prévu sur ledit exercice sera de..... 79 97

A la semaine prochaine nos réflexions, si Saint-Joseph le permet. L.-P. D.

LETTRES DE PARIS

VIII

Mon cher rédacteur en chef,

Vous le savez comme moi, ce qui nous a surtout occupés depuis une quinzaine de jours, ce n'est pas la question espagnole, ce n'est pas le conflit gréco-turc, ce n'est pas M. de Forcade La Roquette succédant à M. Pinar. L'Espagne sera-t-elle républicaine ou monarchique, avec Montpensier, avec le prince des Asturies ou avec un Bourbon pur ? Candie restera-t-elle turque ? Deviendra-t-elle grecque ? Ne sera-t-elle ni grecque, ni turque ? Le nouveau ministre de l'intérieur aura-t-il pour la presse de bienveillants sourires ou d'impitoyables foudres ? Il semblait que tout cela ne nous intéressait guère.

Est-il vrai qu'il y a dans les salons de la présidence, au Sénat, quarante tableaux qui appartiennent au Louvre ?

Est-il vrai que deux de ces tableaux ont brûlé ?

Est-il vrai qu'un grand nombre de toiles de l'école flamande ont quitté les galeries du musée, pour aller orner le salon de conversation, le salon de lecture et le salon de jeu du Cercle-Impérial ?

Ou bien le journal qui avait affirmé ces trois faits de la façon la plus catégorique s'était-il moqué de nous ?

Voilà ce que nous voulions absolument savoir, et ce qui nous a fait presque oublier la politique étrangère, M. Pinar et M. de Forcade La Roquette.

Pendant huit jours, vingt journaux ont demandé à cor et à cri un *Communiqué*. Est-il besoin de dire que ces vingt journaux étaient des journaux taquins, grincheux et mal pensants... des journaux de l'opposition, en un mot ?

Le *Communiqué* n'est pas venu. L'administration ne s'est pas abaissée jusqu'à prendre la plume pour répondre à de misérables folliculaires, qui avaient l'audace de vouloir qu'elle leur dit ce que M. le surintendant des beaux-arts avait fait d'une partie des trésors remis à sa garde.

Mais si l'administration a pensé qu'il était de sa dignité de se taire, M. Chesneau, critique d'art au *Constitutionnel*, a bien voulu parler.

« Renseignements pris, dit M. Chesneau, tout le bruit qui s'est produit à propos de cet incident est vraiment enfantin. »

Et le critique d'art du *Constitutionnel* déclare tout d'abord que les deux tableaux brûlés chez M. le président Troplong n'ont jamais appartenu au Louvre et ne figurent pas sur les inventaires du musée. Ils appartenaient à l'Etat, cela est vrai; mais, sous tous les régimes, c'est la nation qui a meublé les hôtels des ministres, des présidents des grands corps de l'Etat et tous les établissements publics. Les deux toiles détruites par l'incendie étaient accrochées dans les appartements du Petit-Luxembourg depuis la Restauration, et ce n'étaient heureusement que des toiles de peu de valeur.

Quant aux tableaux du Cercle-Impérial, ce sont bien des tableaux du Louvre, la chose est incontestable. Est-ce une raison pour crier au scandale ? Allons donc ! Mais rien n'est plus innocent, et M. Chesneau ne comprend pas du tout qu'on en fasse une affaire. De la meilleure grâce du monde, il nous explique ce petit déménagement.

En 1864 les travaux d'architecture entrepris au Louvre obligèrent d'enlever provisoirement, de peur d'accident, une partie des tableaux de l'école hollandaise et de l'école flamande. On les plaça dans les magasins.

« En 1866, aux approches de l'Exposition universelle (ici je cite textuellement M. Chesneau pour laisser à son argumentation toute sa force et toute sa beauté), on eut la pensée de placer une vingtaine de ces tableaux dans les salons du Cercle-Impérial, afin de les sortir des magasins où le public en était forcément privé.

« Or, le Cercle-Impérial n'est point le premier endroit venu, car il est installé dans l'ancien hôtel de l'ambassade ottomane, c'est-à-dire dans un bâtiment qui appartient à l'Etat.

« On sait, en outre, que ce Cercle a été en 1867 le rendez-vous de tous les étrangers de distinction, des princes, des souverains même; cette exhibition provisoire leur a permis d'admirer des chefs-d'œuvre qu'il leur eût été impossible de voir autrement. Et, en réalité, on reconnaît avec nous que des œuvres d'art suspendues dans quelques salons sont là mieux entretenues, mieux surveillées que dans des magasins. »

Ainsi parle M. Chesneau, et le *Moniteur universel* insère l'article dans ses colonnes, et lui donne ainsi la plus belle consécration qu'un écrivain puisse ambitionner pour son œuvre.

Admirons en passant, mon cher ami, la bienveillance de l'administration. Donner le *Communiqué* qu'on lui demandait, c'était, je vous le disais tout à l'heure, manquer à ce qu'elle se devait; elle ne l'a point fait; mais en mettant au *Moniteur* le récit et les explications de M. Chesneau, elle a daigné laisser voir que si elle avait pu parler sans se diminuer dans l'opinion et sans commettre contre elle-même le crime de lèse-majesté, elle n'aurait point dit autre chose que ce qu'a si bien dit M. le critique d'art du *Constitutionnel*.

Tout est donc éclairci maintenant, et qui ose-

rait dire que ce n'est pas à la plus grande gloire de M. le surintendant des beaux arts?

Qui? Eh! mais, parbleu! ces infâmes journalistes de l'opposition!

Ils veulent bien, les misérables, ne plus trop insister sur les tableaux du Petit-Luxembourg; mais ils continuent à pousser des cris de paon à propos de ces quelques malheureux flamands prêtés au Cercle-Imperial. Ah! l'esprit de parti! l'esprit de parti! Les hommes du gouvernement et les journalistes de la bonne presse ont bien raison de lancer contre cette peste tous leurs anathèmes; ils n'en diront jamais assez! En est-il un qui corrompe à ce point la raison et le jugement? Elles sont accablantes, écrasantes, ces quelques lignes de M. Chesneau que vous venez de lire! Eh bien! l'esprit de parti ne s'avoue pas vaincu, il relève la tête, comme Satan sous le pied vainqueur de l'archange, et il discute encore; je crois même, Dieu me pardonne, qu'il raille, l'impudent!

Cet argument saisissant que le Cercle-Imperial, installé dans l'ancien hôtel de l'ambassade ottomane, bâtiment appartenant à l'Etat, n'est pas le premier endroit venu, est l'objet de ses plus indécentes épigrammes. Il ne craint pas de soutenir que si l'on avait bien cherché, on n'aurait pas manqué de trouver au Louvre même une salle où une vingtaine de tableaux qui ne sont pas des plus grands eussent tenu fort à l'aise; et qu'à défaut du Louvre, le Luxembourg. — pas le petit, — le palais des Beaux-Arts, dix autres édifices dont les portes sont ouvertes pour tous, leur auraient pu offrir une large et courtoise hospitalité. A-t-on idée d'une pareille mauvaise foi?

Vainement M. le critique du *Constitutionnel* a mis dans le plus beau relief cette raison décisive que l'installation des flamands au Cercle-Imperial a permis, pendant la durée de l'Exposition universelle, à des étrangers de distinction, à des princes et à des souverains d'admirer des chefs-d'œuvre qu'il leur eût été impossible de voir autrement. L'esprit de parti répond : « Je m'en moque. » C'est navrant, en vérité.

Ces journalistes de l'opposition, ces vils folliculaires, — on ne saurait trop se servir de ce mot si heureusement remis tout récemment à la mode par un avocat général, à la cour de cassation, — ces pervers, ces impies ne respectent rien. « On pouvait, disent-ils, les montrer au public tout entier. » Peu nous importe qu'on les ait montrés aux nobles étrangers que recevait le Cercle-Imperial, à des princes, voire à des souverains! Les mettre là, c'était les enlever à notre admiration; car nous n'entrons pas au Cercle-Imperial, nous autres. Non, certes, vous n'y entrez pas, manants et malotrus que vous êtes, et c'est fort heureux; il ferait vraiment beau vous voir en un pareil lieu avec votre éducation et vos manières!

Et tenez, je disais que vous ne respectiez rien; j'avais bien raison, vous ne respectez pas même ces grands maîtres pour qui vous affectez un si vif amour et une admiration si enthousiaste. Si vous les aimez, en effet, et si vous les admirez comme vous le dites, est-ce que vous ne seriez pas ravis du rare honneur qui leur est fait? Eh quoi! ils sont admis dans ces salons où ce qu'il y a de plus illustre, de plus élégant et de plus spirituel en France cause, fume et taille des bacs; ils contemplent à leur aise ces hommes qui sont l'honneur de la tribune et la gloire du pays; ils écoutent les propos aimables ou éloquentes qu'échangent entre eux les sénateurs et les députés; ils respirent les parfums qu'exhalent les purs havanes des députés de la majorité; quelquefois ils ont ce bonheur qu'un regard de ces grands orateurs, de ces grands administrateurs, de ces grands capitaines, de ces grands politiques s'arrête un instant sur eux, et vous ne comprenez pas ce qu'ils perdraient à n'être pas où leur bonne fortune les a placés, à retourner dans ce Louvre banal où tous peuvent entrer, les pauvres comme les riches, les sots comme les gens d'esprit, et les gens qui ne sont rien comme les plus grands personnages de l'empire.

Ah! si vous étiez sincères, vous souhaiteriez bien plutôt qu'ils restassent toujours dans l'Olympe dont vous les voulez arracher.

Vous feriez plus encore, vous supplieriez M. le surintendant des beaux-arts d'envoyer nos plus beaux Raphaël, nos plus beaux Titien, nos plus beaux Van-Dyck et nos plus beaux Véronèse rejoindre leurs confrères flamands, dont le sort leur fait envie.

L'esprit de parti! le misérable esprit de parti!

X. FEYRNET.

CHRONIQUE.

Part à deux, mon cher Feyrnet.

Je ne vous en veux pas d'avoir aujourd'hui dévalisé ma chronique, et nos lecteurs vous en voudront moins encore, mais j'ose dire que vous n'avez point épuisé le sujet de ces fameux tableaux du Louvre.

N'allez pas croire au moins que je me flatte de l'épuiser après vous. Ce sujet, il est vaste, profond, comme toutes les choses grandes et simples, comme l'Iliade, comme l'Odyssee, comme le 2 décembre, poème immense aux cent actes divers dont il est un épisode, ou plutôt une face, soudainement mise en lumière.

Vous n'avez parlé que des tableaux incendiés chez M^{me} Troplong et des trente ou quarante tableaux placés au Cercle-Imperial.

Les premiers étaient au Petit-Luxembourg depuis la Restauration, dit M. Chesneau, critique d'art, chargé, à ce qu'il paraît, des *Communiqués* au département des musées.

Si le fait est vrai, ce qui me paraît assez difficile à savoir, j'en serais fâché pour la Restauration et pour tous les gouvernements qui, après elle, les y auraient laissés.

Je m'étonnerais seulement que le gouvernement de l'empereur, qui donne en tout de si beaux exemples d'honnêteté, n'ait pas cru devoir s'écarter d'errements aussi répréhensibles.

Quoi qu'il en soit, je me demande qui paiera les tableaux brûlés?

M. Troplong, qui touche deux ou trois cent mille francs de traitements (le pauvre homme!), a-t-il droit encore à des feux? On ne peut le penser, du moins pas à des feux de cette nature.

Alors qui paiera? Sera-ce M. Troplong? Mais l'incendie remonte, paraît-il, à deux ans; s'il avait dû payer, il l'aurait fait déjà.

Sera-ce une compagnie d'assurances? Mais le sinistre est sans doute réglé depuis longtemps.

Sera-ce M. le surintendant?

Bah! vous verrez que ce sera la Restauration.

Je passe sur les tableaux du Cercle-Imperial d'une valeur d'un million; là-dessus, mon cher Feyrnet, vous avez dit comme il faut leur fait à ces folliculaires, à ces gens de rien qui répandent partout leur bave envieuse et ne peuvent souffrir que les grands jouissent de quelques pauvres petites douceurs si justement gagnées par l'intérêt qu'ils prennent à notre bien, par l'éclat de leurs travaux, la fatigue de leurs veilles, la hauteur de leur abnégation.

Mais en voici bien d'une autre! Ou plutôt non, c'est toujours la même chose, mais ça se corse.

Le célèbre tableau d'Ary Scheffer représentant saint Augustin et sainte Monique, qui fit courir tout Paris lors de son exposition au Louvre, il y a vingt-cinq ou trente ans, ne savez-vous pas où il est, mon cher Feyrnet? Dans ce cas, rougissez, je vais vous l'apprendre :

Il décora en ce moment le cabinet de M. Rouher, ministre d'Etat.

Je vous connais trop, mon cher Feyrnet, et vous ressemblez trop peu aux méchants folliculaires dont vous parlez, pour que je pense que cela vous fâche.

Quant à moi, je ne vous le cache pas, j'en suis enchanté, parce que j'espère que la contemplation prolongée de ce mélancolique chef-d'œuvre, finira par convertir M. Rouher, et qui sait? peut-être le décidera-t-elle quelque jour à écrire, lui aussi, ses confessions.

Ce jour-là, comme nous nous applaudirons ensemble, n'est-ce pas, de l'heureuse condescendance de M. le surintendant?

Est-ce fini?

Non pas; et n'avez-vous point lu dans le *Daily-News* la lettre suivante de l'un de ses correspondants?

« Un de mes amis, un Américain, qui se trouvait à Paris en 1838, vit chez un marchand la gravure de l'un des Murillo du Louvre. Il se hâta de se rendre dans la galerie et y passa plusieurs jours à chercher l'original. Il finit par apprendre que sur l'ordre de l'impératrice le tableau avait été transporté dans les appartements du prince impérial en même temps que d'autres chefs-d'œuvre du même peintre appartenant à la collection du Louvre. Il apprit encore que l'impératrice avait demandé les tableaux en question par le motif qu'ils surmontaient jadis l'autel d'une vierge spécialement vénérée dont ils avaient été enlevés par le maréchal Soult. »

Comment donc, madame, mais ne vous gênez pas!

Les tableaux de l'école espagnole vous sont agréables, ils vous rappellent la patrie, c'est tout naturel; vous aimez surtout ceux qui représentent la *Sainte-Famille*, ça se comprend bien! Prenez! prenez! Trop heureux de pouvoir vous être agréables!

Non-seulement nos Murillo, mais notre argent, notre sang, notre vie vous appartiennent! N'êtes-vous pas notre souveraine, et la France en elle-même jamais de plus gracieuse? N'avez-vous pas été maîtresse de nos trésors comme de nos cœurs du jour où vous êtes devenue la compagne de l'auguste personnage qui préside à nos destinées? La France entière ne confond-elle pas dans un même dévouement, dans un même amour :

L'empereur,
L'impératrice
Et le prince impérial!

Un légiste (ces gens-là sont à peu près aussi mal appris que les journalistes), un légiste, M. Delprat, a émis l'opinion outré, pour ne rien dire de plus, qu'à défaut de réclamation de la part de l'Etat, lequel, à raison de ses relations amicales avec les intéressés, pourrait bien s'abstenir, un simple citoyen serait fondé à traduire M. le surintendant devant les tribunaux pour obtenir le remplacement des tableaux dans les dépôts publics auxquels ils appartiennent.

Un procès, fi! La vilaine idée, malséante et discourtoise! Et comme on voit bien qu'elle n'a pu germer que dans la cervelle d'un de ces robins arrogants, qui ont toujours quelque article du Code à la bouche, avec lequel ils empêcheraient les honnêtes gens de dormir si l'on prenait garde à leurs discours; qui ne comprennent rien aux nobles façons et immunités naturelles des gens de cour, et répondent procédure quand on leur parle galanterie!

Un procès auquel seraient parties, au moins dans la coulisse, M^{me} la présidente Troplong et (j'en frémis!) S. M. l'impératrice!...

Horreur! Horreur! Trois fois horreur!

Qu'on me tire de devant les yeux ce légiste impertinent!

La morale de ceci... Au fait, non; de morale, il n'y en a pas.

Le récent arrêt de la cour de cassation qui a rejeté le pourvoi de la famille Lesurques a remis sur le tapis la funèbre histoire du courrier de Lyon.

Lesurques est-il coupable? Ne l'est-il pas? On n'en sait définitivement rien.

La seule chose qui demeure établie, c'est que le conducteur de la diligence a été tué et la diligence pillée.

Dam! quand on attaque les diligences, c'est généralement pour les piller. Voilà ce dont on ne se rend pas toujours assez compte dans ces sortes d'affaires!

Puisque nous sommes au Palais, restons-y, ne fût-ce que pour saluer le dernier inscrit au tableau des avocats, Cincinnatus-Pinard. Le télégraphe, avec une concision cornélienne, a fait part à la France émue de cette grande nouvelle.

Il y a déjà au Palais pas mal d'anciens ministres de la République, quelques-uns même de la royauté; M. Pinard est le premier ministre de l'empire qui ait repris la robe d'avocat. J'imagine que ça semblera tout de même un peu dur aux autres de l'appeler : *Mon cher confrère*.

Du reste, le mur mitoyen n'est pas précisément ce qui tente M. Pinard. Le mur qu'il a en vue, c'est celui du Corps législatif qu'il veut franchir pour en démolir un autre, celui de M. Rouher.

Le gouvernement qui a des bontés pour ses anciens serviteurs, alors même qu'il les congédie, s'est déjà préoccupé, assure-t-on, de le faire entrer dans la place qu'il désire. Un de nos honorables, M. de Chiseuil, aurait été prié de donner sa démission, et il y aurait consenti avec un désintéressement qui l'honore, déclarant qu'il se contenterait, pour toute indemnité, du siège de sénateur dédaigné par M. Pinard.

Je ne m'explique vraiment pas comment on a pu trouver cette prétention exagérée. M. de Chiseuil y aurait joint la condition qu'il choisirait dans la galerie du Louvre quatre ou cinq petits tableaux à sa convenance, que je l'aurais encore trouvé bien modeste.

Et puis, je me demande ce que cela peut faire au gouvernement que ce soit M. Pinard ou M. de Chiseuil qui soit au Sénat.

Mystère!

Un beau trait de M. Aulois (encore une vieille connaissance). Il est de quelques jours déjà, mais il est toujours temps de réparer une omission.

Dans l'affaire de l'étudiant Budin, qui, on s'en souvient, avait été gourné de la bonne sorte par MM. les agents de police, M. Aulois reconnaissait la parfaite moralité du prévenu; il lui reprochait seulement la publicité donnée par lui à un certificat du commissaire de police qui le représentait comme un étudiant modèle.

Un commissaire de police certifiant la moralité d'un prévenu, quel scandale!

Néanmoins, cette moralité étant parfaitement établie en ce qui concernait M. Budin, et ce jeune homme ayant eu, d'ailleurs, la moitié des cheveux arrachés, il n'a été condamné qu'à un mois de prison.

Il y a eu non lieu dans l'affaire du Palais, cité pour avoir qualifié de *délateurs* les agents du service de sûreté.

Est-ce l'influence du nouvel astre ministériel qui se fait sentir? Et serait-il permis désormais d'appeler un chat un chat?

Alors ça va être drôle!

Il est vrai que M. Kellerman a été condamné à quinze jours de prison pour outrages envers des magistrats de l'ordre administratif.

Mais peut-être les avait-il appelés *mouchards*!

Trois démissions de procureurs impériaux!!!

Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire? Je sens vaguement que c'est un présage effrayant et qu'il annonce quelque catastrophe prochaine... Mais laquelle! laquelle!

Mon âme est en proie à une terreur indéfinissable...

J'irai consulter une somnambule.

A propos des exécutions romaines, un journal a rappelé que la Constituante romaine avait aboli la peine de mort.

La belle merveille! Si les républicains ont aboli l'échafaud, c'est qu'ils l'avaient tous mérité!

Je parierais que c'est l'avis de M. Jourdan, qui a fait une conférence, dimanche dernier, au Palais-Saint-Pierre. Je l'induis, un peu témérairement peut-être, de cette pensée, saisie au vol par un auditeur : *Ce qui distingue l'homme des animaux, c'est qu'il parle et qu'il a des croyances religieuses*.

Je ne dis pas que ça ne soit pas vrai, mais j'aime encore mieux m'en tenir là-dessus à l'apophtegme vulgaire : *L'homme est le seul animal qui puisse manger sans faim, boire sans soif, et...*

Faire des conférences en toute saison.

E. LANTERNIER.

LE ROMAN PHYSIOLOGIQUE

M. EMILE ZOLA (*Thérèse Raquin*. — *Madeleine Féral*).

M. Emile Zola a été menacé par un procès au moment de publier son dernier roman. Il s'est défendu; il a par son énergie fait violence à son éditeur; ce courage est rare et digne d'éloges. Tout citoyen devrait agir ainsi et défendre ses droits. M. Emile Zola vient de donner un exemple bon à suivre. Quant à l'œuvre elle-même, nous allons en parler, puisqu'elle se produit librement. Si le parquet était intervenu, la critique avait pour devoir de se taire. L'œuvre ne redoute plus rien, l'auteur peut écouter la voix de ses amis.

M. Emile Zola se pose en audacieux. Il a une plume énergique; il sait écrire; il a le dessin et la couleur, et toutes les chroniques qu'il a publiées dans les journaux sont saines, sincères, bien portantes et d'un étrangeté honnête.

Les romans de cet écrivain paraissent inspirés par un parti pris un peu à la mode.

Certains vaudevillistes vont chercher dans le Code civil des sujets de comédie. Ils tirent d'un article sur le mariage ou la paternité des situations émouvantes, nerveuses, que le public accueille souvent avec faveur. Un notaire paraît avoir été le collaborateur de ces œuvres empruntées aux mystères des chambres civiles.

Il existe une école de romanciers qui demandent à la physiologie des faits exceptionnels, des observations qui du physique puissent être transportées au moral, des cas de monstruosité, et qui tirent de ces données des incidents dramatiques dont ils expliquent les causes par la science, et des descriptions lascives qui ont la prétention d'être aussi honnêtes que les confidences des livres *conjugués*. Un chirurgien devrait être attaché au cabinet de ces romanciers, comme on exige qu'un médecin surveille et constate les ordonnances des somnambules.

Les écrivains dont nous parlons appellent le scalpel à l'appui de la plume. Leur salle de travail est une clinique.

Le côté le plus intéressant, le plus séduisant de cet art scientifique doit tout naturellement consister dans les étrangetés de la nature féminine, dans les maladies de son organisation, dans les exceptions douloureuses de la délicatesse de ses nerfs.

Je désire écarter ici un genre de critique auquel je tiens cependant, mais qui ne se produira point dans cet article. Je renonce à demander à l'auteur le : A quoi bon? de son œuvre. Laissons-lui le bénéfice de la doctrine d'un maître qui s'est révolté dans toutes ses préfaces contre l'indiscrétion des contradicteurs. Le bon sens général est utile à tout le monde. Mais nous renonçons à cet argument aujourd'hui; nous voulons traiter M. Zola avec la sympathie que l'on ressent pour un démocrate auquel on veut indiquer un reproche, sans insister.

Il a plu à un romancier d'écrire un livre. Je m'en tiens au livre. Je pourrais peut-être me croire autorisé à quereller un peu M. Emile Zola, querelle de concitoyen, querelle de frère. Il n'a pas pris le masque de l'indifférence; il ne s'est pas posé en impartial. Il a des passions; il a écrit ses *Haines*. Ses contemporains ne lui semblent pas composer un troupeau vulgaire qui n'a besoin ni de liberté, ni de justice, ni de dignité, ni d'idéal. Il marche droit et souffre des misères de son époque. Toutefois, afin de ne pas le troubler par des contradictions, je ne lui demanderai point compte des oublis qu'il me paraît faire des pures idées de son noble esprit.

Cette réserve nous sera utile en présence de MM. de Goncourt, qui n'auraient rien à nous répondre, et qui n'admettent pas qu'une imperfection sérieuse existe en ce bas monde. Depuis vingt ans, le seul événement incomplet qui se soit produit en France doit être, pour eux, l'insuccès d'*Henriette Maréchal*. Tout le reste va pour le mieux.

Nous ne leur reprocherons donc pas les œuvres qu'il leur a plu d'écrire. Ils semblent travailler pour amuser une société spéciale qui n'est pas la nôtre. Notre sévérité serait ridicule; nous ne prétendons pas améliorer les lecteurs ordinaires des frères de Goncourt.

Ces deux écrivains, respectueux de l'art qu'ils ont choisi, ont un public. Ils ont accepté une sorte de rôle à la Crébillion fils. Ils commencèrent par des curiosités, par des récits d'histoire galante. M. Gaboriau et M. de Lesclapart sont leurs émules dans ce genre, style à part. Soyons juste.

MM. de Goncourt faisaient les pastels des maîtresses de rois. Ils redonnaient les fanges mortes; ils embaumaient les vieilles momies. Les historiens sérieux ont lavé tous ces vieux fards et relégué ces carcasses dans le mépris et dans l'oubli. MM. de Goncourt ont enjolivé de leur plume tous les ans de la monarchie; les grandes dames, les actrices ont figuré dans leur galerie, dont Marie-Antoinette faisait les honneurs.

Un jour cependant l'histoire n'a pas suffi. Leur musée de Curtius présentait toujours les mêmes têtes. Le cabinet de cire était connu. Marie-Antoinette est devenue la banalité de ces réhabilitations, et j'estime que le vrai supplice de cette mémoire est d'être admirée si fréquemment, et en si mauvaise compagnie, par les indiscrets.

Les deux écrivains ont eu recours alors à des études d'un autre genre; ils se sont attachés aux monstruosité humaines, à la peinture des exceptions. *Germinie Lacerteux* est née de cette recherche. Ils ont semé quelques perles sur un tas de fumier. Ce sont là des ouvrages dont il ne peut être rendu compte que dans les journaux de médecine. La critique est incompétente et se récite. Certains détails de forme sont perdus dans ces tristes études; nous devons les signaler; malgré la répugnance, ils ne sauraient échapper. Mais, nous le répétons, MM. de Goncourt ont un public qui doit savourer leurs œuvres, et ce n'est pas ce-

monde que nous entreprendrons de moraliser. Nous lui laissons ses classiques et nous lui conseillons même de ne lire que leurs ouvrages.

M. Emile Zola a consacré à ces deux écrivains un article d'enthousiasme dans le volume intitulé : *Mes Haines*. Après avoir lu ces pages, où le jeune auteur ne reconnaît à personne le droit de « régenter les tempéraments », nous sommes bien audacieux d'apporter nos observations sur les deux romans qu'il vient de publier : *Thérèse Raquin* et *Madeleine Féral*.

Nous soumettrons cependant au lecteur nos réflexions sans pédantisme et sans peur de passer pour un cuistre. M. Zola a un talent qui appelle la critique et une opinion qui justifie la sévérité.

« Rien ne me paraît plus ridicule, dit-il quelque part, qu'un idéal en matière de critique. » Les frères de Goncourt seraient autorisés à tenir ce langage ; aussi nous ne leur reprochons rien, et, leur idéal politique et social étant établi, nous ne sommes pas mécontents de les voir se livrer à une littérature qui convient au milieu dans lequel ils vivent, à la société qui les protège.

Les transitions en art sont insensibles et redoutables ; l'enseignement qu'elles renferment est terrible. Il existe un rapport entre *Véronique* (Curé de Village) de Balzac, et *Germinie Lacerteux*. Mais quelle différence d'art et de force ! De Balzac, nous passons à M. Flaubert, qui est le Théophile Gautier de ce V. Hugo ; puis à MM. de Goncourt, les Banville et les Baudelaire de cette famille de romanciers. C'est de l'étude psychologique qui devient physiologique. L'œil ne suffit plus ; on prend le microscope. On cherche les vers invisibles de la passion, et l'on étudie les batailles des vermines pédiculaires de la chair humaine.

Il n'y a plus de place pour le talent de M. Zola dans cette classification. Il a fait deux œuvres d'études, deux *écornés* ; c'est assez. Qu'il revienne à la vie.

Il s'est jeté dans le mysticisme scientifique de la chair. Il a rêvé l'âge d'or du désir. Il n'admet pas que les sens se civilisent. La pudeur, selon cette doctrine, serait une infirmité et la vertu une question de tempérament.

Nous ne voulons pas arracher M. Zola à une tendance mauvaise, comme un écolier qu'on va chercher dans un mauvais lieu. Non. Tel n'est pas notre but ; tel ne saurait être notre rôle. C'est en ami que nous lui parlons, de citoyen à citoyen, au nom de nos rêves et de nos devoirs. J'affirme qu'il se modifiera. Ses œuvres d'atelier sont belles. Qu'il n'en soit plus question. Je ne veux même pas les analyser. L'art a d'immenses devoirs. M. Zola porte la tunique de Sparte ; je ne le traiterai donc pas comme les Perses de tout à l'heure. C'est au nom des lois de Lycurgue que je lui parle.

Diderot, qui était un audacieux et un penseur, a dit : « La femme porte au dedans d'elle-même un organe susceptible de spasmes terribles, disposant d'elle, et suscitant dans son imagination des fantômes de toute espèce. » — Et plus loin : « C'est de l'organe propre à son sexe que partent toutes ses idées extraordinaires. »

Les études peuvent être poussées plus loin, mais pas la critique. La Guyon, Sainte-Thérèse sont là pour être analysées. Pourquoi descendre plus bas ? Pourquoi exposer à nos yeux des fruits gâtés qui n'ont plus rien de leur forme première ? Pourquoi chercher ses types exclusivement dans la corruption ? dans la brutalité ? La morale qui se dégage de *Thérèse Raquin* est terrible, et jamais châtiement n'a été plus beau dans son horreur. Mais pourquoi cette étude tout entière dans la nuit ? Ce mari lymphatique déjà tué par l'auteur qui le sacrifie en le mettant en scène ; cet amant grossier, vulgaire, lâche ; cette femme digne des rues, chatte et chienne, ignoble, repoussante ; ce roman gluant et sombre ; cette tante paralytique dont les yeux seuls vivent et qui, suppliciée pour ses fautes, goûte en même temps la joie sinistre d'assister à la vengeance sur son grabat ? Qu'est-ce que tout cela ? C'est vrai. Et après ? Ce n'est pas un cercle de l'enfer ; c'est un cauchemar dans un trou. Et cette *Madeleine Féral* ? Cette obsession de la chair, ce trouble d'une femme possédée par hasard, qui conçoit un jour la nostalgie des plus bas caprices ?

La plume qui trace ces horreurs est honnête et forte. L'auteur comprendra qu'il n'existe rien de si inutilement désespérant que cet art, sans but élevé.

Les sorcières de Thessalie auraient-elles jeté un charme au jeune écrivain ? Elles apparaissent belles et fascinantes à celui qu'elles voulaient séduire, et, entre leurs bras, les hideuses vieilles reprenaient leur première forme. Les idées exercent-elles une semblable obsession sur M. Emile Zola ?

Il a écrit un très-bel article, très-vrai, très-élevé sur les empoisonneuses de Marseille.

« On dirait, s'écrie-t-il, une page arrachée d'une étude faite sur les misères du cœur et les fatiabilités du corps. »

M. Zola parle juste. Mais se figure-t-il que cette histoire vaudrait la peine d'être écrite ? C'est hiddoux. Ajoutez du style à ces faits, ils deviendront monstrueux. L'auteur aura été sincère : il aura rendu la plaie attrayante. C'est la forme qui sera immorale.

L. LAURENT-PICHAT.

A propos de Bourse.

Depuis bientôt un mois le différend gréco-turc agite la Bourse. Sur les hauts cours du mois de novembre, une baisse importante a eu lieu, et toutes les valeurs ont subi une certaine dépréciation, mais ce mouvement ne s'est pas fait sans réaction. Grâce aux communications étrangement ménagées de l'agence Havas, à ces dépêches tardives tour à tour affirmées ou démenties, la Bourse s'est relevée à diverses reprises pour fléchir le lendemain.

Qu'on nous permette, à cette occasion, de protester contre la réglementation qui nous régit. Les agences télégraphiques ne livrent à la publicité que ce qui a passé au contrôle du ministère. Le ministre semble, pour ainsi dire, par ce permis de circulation donné aux dépêches télégraphiques, affirmer leur exactitude. Il n'en est rien, pourtant ; qu'on laisse donc alors sa liberté au télégraphe ; il transmettra certainement un peu plus de nouvelles *hasardées*, peut-être même se prêterait-il plus facilement, dans le début, aux *combinaisons* des financiers de la Bourse ; mais bientôt les honnêtes gens s'habitueront à ne pas attacher à certains télégrammes plus de confiance qu'aux affirmations du *Moniteur officiel*, et la liberté, comme toujours, préservera du mal que la liberté faisait craindre.

Mais je reviens à la Bourse pour constater qu'après un peu d'hésitation la faveur est revenue aux chemins autrichiens, grâce à l'augmentation de leurs recettes.

Les obligations de toute nature continuent à attirer les capitaux disponibles. Si j'en crois un bruit répandu, un nouveau placement se présenterait bientôt pour eux ; il serait question, m'a-t-on assuré, d'un emprunt qui serait émis, pour le compte du gouvernement italien, par les banquiers qui avaient négocié les obligations des Tabacs. Cet emprunt serait émis en obligations privilégiées sur les biens ecclésiastiques ; il permettrait au gouvernement italien de rembourser la Banque de Florence, et de mettre ainsi un terme au cours forcé des billets.

Malgré les besoins ordinaires de la fin de l'année, l'argent est toujours très-abondant sur notre place, et l'escompte se maintient dans les mêmes conditions.

Les affaires en soies et en soieries ont été fort calmes pendant ce mois ; il en a été, du reste, de même dans les autres commerces et pour toute l'industrie.

Quelques personnes veulent bien attribuer cette atonie des affaires à la température exceptionnelle dont nous jouissons ; pour moi, je suis persuadé que la cause en est bien plus dans la baisse du baromètre de la confiance que dans l'élévation du thermomètre.

JEAN



MOUVEMENT SOCIAL

M. Raynaud, ancien notaire, et membre de la Société coopérative alimentaire de Saint-Just, nous communique le projet de Statuts de la *Société d'Enseignement populaire*, qu'il propose d'établir dans le but de faire, dans les divers quartiers de Lyon, des conférences publiques. Les adhésions seront reçues chez M. Raynaud, chemin des Granges, 36.

Nous extrayons de ce projet les dispositions suivantes :

« Les conférences auront lieu le dimanche, dans le milieu du jour ; elles dureront une heure.

« Elles auront lieu, autant que possible, successivement dans chacun des quartiers de Perrache, Saint-Just, Vaise, la Croix-Rousse, les Brotteaux et la Guillotière.

« Elles seront publiques et gratuites.

« Le lieu où devra se faire la conférence, le choix du conférencier, le sujet qu'il devra traiter, seront arrêtés en commun, dix jours au moins à l'avance. »

La première causerie publique aura lieu à Saint-Just, le deuxième dimanche de janvier, dans un local qui sera ultérieurement indiqué.

Une nouvelle boulangerie coopérative va incessamment commencer à fonctionner, sous la dénomination de : *L'Avenir économique*. Les fours seront situés petite rue de Cuire. Le président de cette association est M. Antoine Désiré.

L'Association des Tisseurs vient de contracter un nouvel emprunt de 30,000 fr.

L'Association des Tullistes fait en ce moment un appel de fonds sur les actions souscrites. Un grand nombre d'actionnaires refusent d'opérer leur versement, se basant sur l'état peu satisfaisant des affaires sociales. Mardi dernier, les récalcitrants ont dû être appelés à s'expliquer devant M. le président du tribunal de commerce.

L'une et l'autre de ces deux associations ont reçu, à leur origine, des subventions gouvernementales.

E. FLOTARD.

FAITS DIVERS

Nous rappelons à nos lecteurs que les monnaies suivantes cesseront d'être admises dans les caisses de l'Etat à partir du 1^{er} janvier 1869 :

Monnaies françaises. — Toutes les pièces de 2 fr., 1 fr., 50 c. et 20 c. qui portent un millésime antérieur à 1864.

Monnaies belges. — Toutes les pièces à l'effigie de Léopold 1^{er}.

Monnaies italiennes. — Toutes les pièces frappées à l'un des Etats qui composent le royaume actuel d'Italie, et portant un millésime antérieur à 1863, à l'exclusion des lires de Lucques et des pièces de 60, 20 et 10 grani de l'ancien royaume des Deux-Siciles, qui ne sont pas reçues par le Trésor italien.

Monnaies suisses. — Les pièces de 2 fr. et de 50 c. au millésime de 1850 et 1851.

Les seules pièces qui auront un cours légal sont :

France. — Les pièces frappées depuis 1864 (laurées).

Etats Pontificaux. — Les pièces de Pie IX.

Belgique. — Les pièces de Léopold II.

Italie. — Les pièces frappées depuis 1863.

Suisse. — Les pièces frappées depuis 1860.

Les pièces de toutes les autres nations n'ont pas cours légal en France et doivent être refusées.

Plusieurs conseils municipaux, notamment ceux d'Alais, de Marseille, d'Avignon, de Libourne, d'Albi, viennent de décider qu'à l'avenir il serait interdit aux sergents de ville, aux agents de police, aux gardes champêtres et autres employés de l'administration, ordinairement chargés de la remise à domicile des cartes électorales, de joindre à ces cartes des bulletins de vote ou des circulaires de candidats.

Nous applaudissons de toutes nos forces à cette manifestation qui se généralisera bientôt, nous l'espérons, et dont il est inutile de faire ressortir l'importance au point de vue des élections prochaines.

Les correspondances d'Algérie annoncent, dit la *Presse*, que le courant d'émigration qui tend à se former en Algérie pour le Brésil, gagne les colons, que la perspective de la prolongation du régime militaire décourage profondément.

Nous continuons à enregistrer la naissance de nouvelles feuilles libérales.

Le 1^{er} janvier paraîtront : à Mâcon, *l'Indépendant de Saône-et-Loire*, rédacteur en chef J. Hébrard, ancien rédacteur du *Temps* ; à Saint-Etienne, *l'Eclair*, rédacteurs principaux MM. Emile Critot et Adrien Duvand. Puis viendront : le *Progrès du Var*, sous la direction de M. Oscar Tardy ; la *Liberté*, journal de l'Hérault, fondé à Montpellier par le docteur Bertrand et M. Chamaraulle, anciens représentants du peuple ; l'*Indépendant de Brioude*, rédacteur en chef M. Guyot-Montpeyroux, ancien collaborateur de M. de Girardin à la *Liberté*.

Citons encore, parmi les nouveaux combattants auxquels nous avions à cœur de souhaiter la bienvenue, la *Commune*, journal hebdomadaire, politique et agricole, plus spécialement destiné à soutenir les intérêts de nos départements du nord-est.

« La liberté comme moyen, la liberté comme but, » dit le programme de la nouvelle feuille de Montpellier. « La liberté dans l'Etat, la liberté dans la commune, » dit un autre programme. Partout et sous toutes les formes la même revendication !

ENQUÊTE SUR LE 2 DÉCEMBRE. — La *Cloche* publiait dernièrement la lettre suivante :

Monsieur,

Pour augmenter le nombre des renseignements recueillis par vous sur le 2 décembre, permettez-moi de vous citer les faits suivants que je vous garantis vrais.

Mon père, Auguste Bournzonnet, a été tué dans la nuit du 21 décembre pour avoir protesté contre le coup d'Etat.

Depuis le 2, il avait été traqué comme une bête fauve avec plusieurs de ses amis. Fatigué de cette vie errante, il avait résolu de se rendre prisonnier à Pézenas, et, la veille de son départ, il vint souper chez lui avec sa famille. Un espion alla avertir immédiatement le détachement de la Bégude.

Aussitôt gendarmes d'accourir. La troupe est postée à toutes les issues, et quand les précautions sont bien prises contre ce malfaiteur, on frappe à la porte ; il était onze heures du soir.

Mon père, endormi, s'éveille. La peur de se voir enchaîné, emmené par les gendarmes, le précipite hors de son lit. Il grimpe sur le toit, s'introduit dans un grenier voisin de notre maison, et descend dans la rue pour gagner les champs.

Mais les soldats ne connaissent que leur consigne ; ils voient un homme en chemise, désarmé. Ils pouvaient se borner à croiser la baïonnette ; ils font feu, et mon père reçoit deux balles en pleine poitrine.

La perquisition n'avait plus d'objet. La troupe s'éloigne, laissant une veuve qui pleurait sur un cadavre sanglant, avec quatre enfants.

Le lendemain, la terreur portait ses fruits. Tous les gens en fuite se rendaient prisonniers. Mes deux oncles, Jean Delor et Cadet Delor, après quelques mois de prison, étaient envoyés en Afrique, où l'aîné mourut d'une maladie de langouette.

Sa femme, en recevant la dépêche qui lui annonce cette mort, devient folle de douleur et se pend de désespoir.

Quant à mon autre oncle, Cadet Delor, après deux années de transportation, il fut bien heureux de rentrer au pays en ne rapportant que les fièvres.

Tels sont, monsieur, les faits rigoureusement vrais que je vous envoie pour votre enquête. Je vous serais bien obligée si vous pouviez leur trouver une place dans votre journal.

Recevez, etc.

ÉLISA BOURNZONNET.

La librairie A. Le Chevalier met en vente aujourd'hui un beau volume de 600 pages, sous ce titre : *LE BILAN DE L'ANNÉE 1868, politique, littéraire, dramatique, artistique et scientifique*, par MM. Castagnary, Paschal, Grousset, A. Ranc et Francisque Sarcey.

Tous les faits de quelque importance qui se sont produits en 1868 sont notés dans ce volume ; toutes les questions politiques, littéraires, artistiques et scientifiques qui méritent l'attention y sont traitées avec soin ; les livres, les pièces de théâtre, les productions artistiques, les travaux scientifiques de l'année sont analysés et jugés par des écrivains d'une compétence incontestable ; le mouvement des idées et des choses contemporaines est suivi pas à pas.

Enfin, une série d'*appendices* très-compactes donne le compte-rendu des *procès politiques* ; le texte des *lois nouvelles sur l'armée, sur la presse et sur les réunions publiques* ; le relevé des travaux de la *session législative de 1868* ; le tableau des *circonscriptions électorales pour 1869-73* : en un mot, tous les documents importants et nécessaires qui sont d'un usage quotidien ou qui serviraient à faire l'histoire de ce temps.

Le *Temps* s'est placé définitivement au premier rang des feuilles libérales de Paris. On peut discuter ses tendances, mais on ne peut s'empêcher de rendre justice à la solidité de ses doctrines, à la force et à la variété de sa rédaction.

L'organisation de ses correspondances étrangères n'a d'analogue que dans la presse anglaise, et sa partie littéraire est à la hauteur de sa partie politique.

Les feuilletons hebdomadaires de M. A. VILLEMOT et F. SARCEY, la chronique quotidienne de M. X. FEYNET, relèvent par l'agrément des choses parisiennes les sérieux des discussions politiques. — Abonnement (départements) : Trois mois, 17 francs. — Bureaux : 10, rue du Faubourg-Montmartre.

A la demande d'un grand nombre de ses abonnés, le *Réveil* change son jour de publicité ; il paraîtra désormais le samedi au lieu du jeudi. — Le prochain numéro du *Réveil* portera la date du samedi 2 janvier 1869.

Pour les faits divers : H. LACROIX

Le Gérant responsable, RICHON.

Lyon, Association typographique. — Regard, rue Tupin, 31.

Condition publique des Soies de Lyon, du 25 au 31 décembre 1868

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROSSE	LEVANT	RENGALE	CHINE	JAPON	PEISE	POIDS	Semaine antérieure
												Nombre Poids.
207	Organsins	82	33	31	8	12	14	5	22	»	17198	246 19828
87	Trames	18	»	16	»	»	7	27	19	»	5303	201 13275
119	Grèges	34	»	16	7	10	8	22	22	»	8109	238 14908
23	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	42 »
5	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9 »
441		134	33	63	15	22	29	54	63	»	31110	276 38011
BALLOTS PESÉS												
7	Organsins	3	1	»	»	»	»	»	3	»	204	13 477
23	Trames	1	»	3	»	»	»	9	10	»	1371	34 2066
92	Grèges	1	»	»	»	»	2	52	37	»	4600	148 7400
20	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30 »
142		5	1	3	»	»	2	61	50	»	6175	225 9943

Dernier n° placé des soies et bobines, depuis le 1^{er} du mois, 2902 — Dernier n° des ballots pesés, 965

Étude de M^e Gustave BONJOUR, avoué à Lyon, rue Centrale, 25.

VENTE judiciaire, par la voie de la licitation, avec admission d'étrangers, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'une belle **Propriété** ou campagne, de produit et d'agrément, appelée l'Echo, située à Fontaines-Saint-Martin.

Elle se compose de Maisons de maître, logements de grangers, greniers, cours écuries, fenil, four, puits, cuves, pressoir, jardin, salles d'ombrage, luzernières, terres, bois et chemins de desserte.

Adjudication au samedi 22 janvier 1869, à midi.

Mise à prix..... 20,000 fr., autres les charges.

Pour extrait : Signé, GUSTAVE BONJOUR.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Bonjour, avoué, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil, où il est déposé.

ABONNEMENT

POUR LES

HABILLEMENTS d'hommes.

payable par 10, 15 ou 20 fr. par mois.

A. RIFFARD et C^e, marchands tailleurs, rue St-Pierre, 31, au 2^e, à Lyon.

On escomptera

à 6 0/0 le comptant.

Association typographique, Regard, rue Tupin, 31

CARTES DE VISITE

En gravure, sur carton porcelaine, mat ou bristol, depuis 2 fr. 50 le Cent.